

13.3. APPUI À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) – DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

- CONSIDÉRANT que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;
- CONSIDÉRANT que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;
- CONSIDÉRANT que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;
- CONSIDÉRANT que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;
- CONSIDÉRANT que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;
- CONSIDÉRANT que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;
- CONSIDÉRANT que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;
- CONSIDÉRANT que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

QUE la Ville de Saint-Pie appuie la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans ses demandes concernant le déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique :

- que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

- que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Annick Lafontaine

De: Greffe Ville de Saint-Pie
Objet: TR: FQM | Dossier de la TECQ : appel important de la FCM à toutes les municipalités et MRC du Québec

De : Communications FQM <communications@fgm.ca>

Envoyé : 22 mars 2024 16:53

À : Dominique St-Pierre <d.st-pierre@villest-pie.ca>

Objet : FQM | Dossier de la TECQ : appel important de la FCM à toutes les municipalités et MRC du Québec



Aux mairesses et maires, préfètes et préfets, conseillères et conseillers municipaux, de même qu'aux directrices et directeurs généraux des municipalités et MRC

Objet | Dossier de la TECQ : appel important de la FCM à toutes les municipalités et MRC du Québec

Bonjour,

Le programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) est un outil fort apprécié par toutes les municipalités du Québec, quelle que soit leur taille. Comme vous le savez, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prend tous les moyens pour mettre de la pression sur les deux niveaux de gouvernement pour les amener à conclure une entente de renouvellement de cet important programme. Vous avez d'ailleurs été plus de 600 municipalités et MRC à adopter une résolution en ce sens l'automne dernier et je vous en remercie. Selon nos informations, les discussions entre Québec et Ottawa avancent, mais nous devons continuer notre action pour arriver au but.

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est un allié dans nos démarches et partage entièrement nos préoccupations. Son président, préfet de la MRC d'Argenteuil et maire de Gore, M. Scott Pearce, est directement associé aux pourparlers et sent le besoin de demander à toutes les municipalités locales et régionales de se faire entendre une fois de plus pour que le processus de négociation aboutisse. Aussi, je vous demande d'accepter l'invitation de notre collègue Scott Pearce et d'adopter le projet de résolution, que vous pourrez télécharger en cliquant [ICI](#), dès votre prochaine séance. Le président de la FCM a également produit un document proposant certains messages à promouvoir lors de vos interventions sur le sujet joint au texte de la résolution. Finalement, vous trouverez [ICI](#) la liste des adresses courriel des ministres et intervenants à qui transmettre la résolution.

Je vous remercie de votre collaboration et vous souhaite une belle fin de journée.

JACQUES DEMERS

Président

Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC 01
Québec (Québec)
G1S 1E5

Sans frais 1 866 6



FQM.ca

AVIS IMPORTANT: Ce courriel est strictement réservé à l'usage de la (des) personne(s) à qui il est adressé et peut contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Toute divulgation, distribution, copie, ou autre utilisation par une autre personne est strictement prohibée. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez s'il vous plaît communiquer immédiatement avec l'expéditeur et détruire le courriel sans en faire de copie sous quelque forme.

Me [désinscrire](#) de ce type de communication de la FQM.

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA Ressources pour les membres

Fédération canadienne des municipalités

MODÈLE DE RÉSOLUTION

Nous vous proposons le modèle de résolution ci-dessous pour participer à nos efforts de représentation. N'hésitez pas à vous en servir comme modèle à faire adopter par votre conseil municipal.

[date] [mois] [année]

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

MESSAGES CLÉS

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA (FDCC)

Ces messages clés peuvent être utilisés dans vos publications sur le FDCC sur vos médias sociaux, ou encore dans vos conversations avec vos député(e)s ou avec les parties prenantes de votre communauté à ce sujet.

- Avec le nouveau plan d'investissements fédéraux en infrastructure à un point mort, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) est le seul programme d'infrastructure fédéral sur lequel les municipalités peuvent compter pour remettre en état les infrastructures existantes et développer de nouveaux actifs afin de répondre à la croissance.
- Les municipalités canadiennes connaissent une croissance record et doivent pouvoir compter sur un financement des infrastructures permanent, flexible et prévisible à l'issue du processus de renégociation entre le gouvernement fédéral et les signataires.
- Le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) fournit plus de 2,4 milliards de dollars de financement annuel directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'allocation prévisible. Les municipalités de toutes tailles utilisent le FDCC pour améliorer concrètement la vie de leur population en construisant et en rénovant des infrastructures publiques essentielles, notamment les infrastructures d'eau potable, les routes, les réseaux de transports en commun et des installations communautaires, culturelles et récréatives.
- À court terme, la FCM demande au gouvernement fédéral de renouveler ce programme essentiel et de maintenir le FDCC en tant que source de financement direct, prévisible et à long terme pour les priorités locales en matière d'infrastructure.
- La FCM a également incité le gouvernement fédéral à s'appuyer sur ce mécanisme de financement éprouvé pour fournir des fonds supplémentaires directement aux municipalités, dans le nouveau cadre de croissance municipale qui servira à faire corrélérer les revenus des municipalités à la hausse démographique et à la croissance économique du pays.